



ACHAT- VENTE - LOCATION - ESTIMATION - NEUF ET ANCIEN

Tel: 09-81-06-66-33/ Port.: 06-66-70-26-96

Site internet : www.prima-immobilier.com

E-mail : contact@immobilier-voiron-prima.fr

HONORAIRES POUR TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

MANDAT DE VENTE (à l'exclusion des contrats de commercialisation en VEFA)

-Montant inférieur ou égal à 100 000 € : forfait 7 000 € TTC

-100 001 € à 300 000 € = 6 % TTC

- Montant supérieur à 300 001 € = 5 % TTC

Sauf convention contraire, les honoraires d'agence sont à la charge du vendeur

MANDAT DE RECHERCHE

Montant inférieur ou égal à 100 000 € : forfait 7 000 € TTC

-100 001 € à 300 000 € = 6 % TTC

- Montant supérieur à 300 001 € = 5 % TTC

Les honoraires d'agence sont à la charge de l'acquéreur